



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CHAMPAGNE-ARDENNE

M. Jean-Pierre GADON
M. le commissaire enquêteur
Mairie de Coole
51 320 COOLE

Fait à Outines le 24 septembre 2019

Ref : JJ1909009

Objet : enquête publique du projet de Parc éolien de Maison Dieu

Copie : DREAL GRAND EST et Préfecture de la Marne

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Ayant pris connaissance du dossier d'étude d'impact du projet de parc éolien de Maison Dieu, notre association souhaite intervenir à ce sujet.

La LPO Champagne-Ardenne est impliquée, depuis 2002, dans le développement de la filière éolienne en ex Champagne-Ardenne. A ce titre, nous avons participé à une soixantaine d'études d'impact en réalisant les états initiaux concernant l'avifaune. Notre connaissance des enjeux ornithologiques de ce territoire a incité les élus régionaux à nous mandater pour la réalisation du volet avifaune du schéma de développement éolien de Champagne-Ardenne, paru en 2005, puis à la réactualisation de ce schéma en 2012. Nous sommes également renseignés sur l'incidence de l'éolien au niveau local puisque nous avons réalisé, à la demande de la société An Avel Braz, une étude complète de l'avifaune sur le même territoire au cours de l'année 2015.

A la lecture de l'étude d'impact produite par la société An Avel Braz, il apparaît qu'un deuxième inventaire de terrain a été fait conjointement par un bureau d'études : la société Audiccé / Airèle. Or les conclusions de cette étude sont exactement contraires à celles émises par l'analyse de la LPO.

Le suivi des oiseaux migrateurs fait par la LPO permet de faire ressortir l'existence d'un couloir sur la partie est de la Zone d'Implantation Potentielle ainsi qu'un 2^{ème} couloir orienté nord / sud dans l'alignement de la vallée de la Coole (cf. ci-dessous - carte 36 p. 110 du rapport de la LPO). Ces

LPO Champagne-Ardenne

Der Nature • D 13 • Ferme des Grands Parts • 51290 OUTINES
Tél. 03 26 72 54 47 • www.champagne-ardenne.lpo.fr • champagne-ardenne@lpo.fr

BirdLife
INTERNATIONAL
LPO France Partenaire officiel

deux couloirs s'inscrivent par ailleurs dans le tracé des couloirs décrits à l'échelle régionale dans le Schéma Régional Eolien.

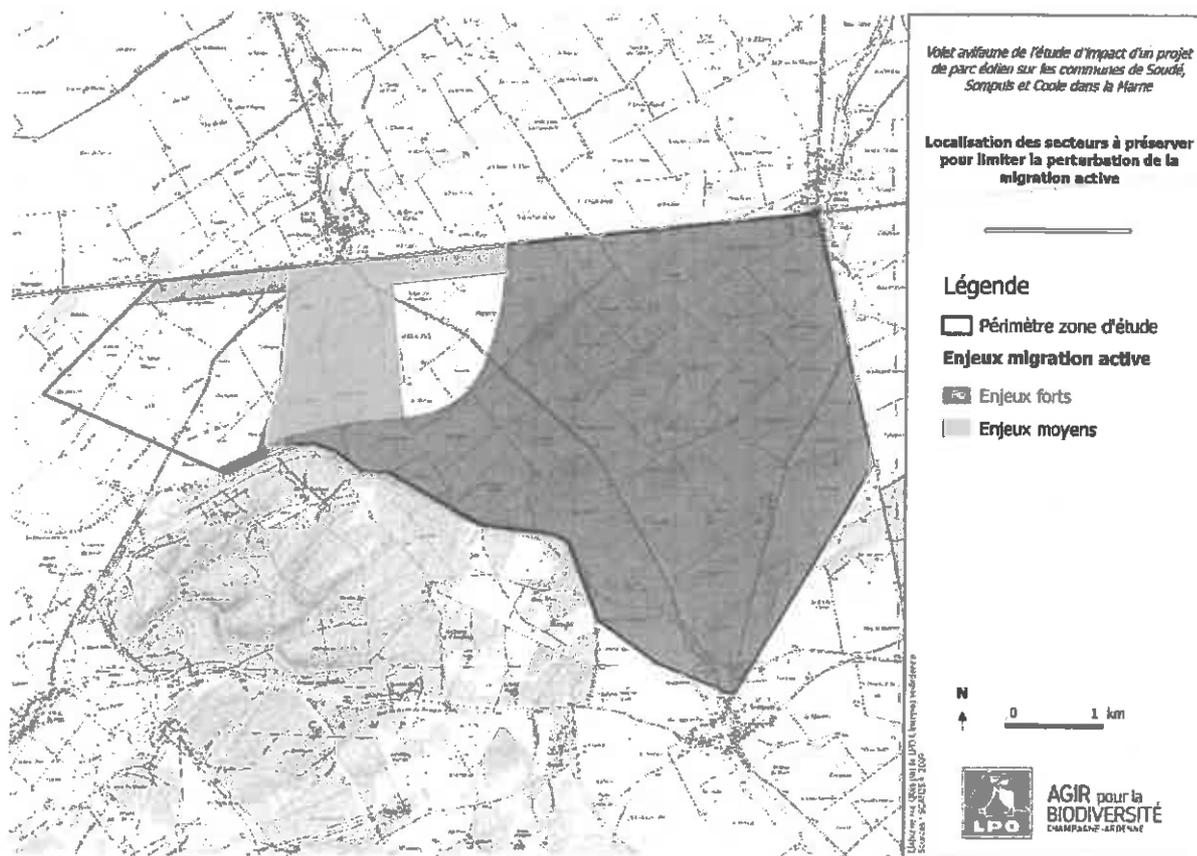


Figure 1 : carte 36 extraite du rapport de la LPO

Dans l'étude réalisées par le Bureau d'étude Audiccé, la partie est de la zone est en grande partie considérée comme ne présentant que des enjeux faibles à modérés, tandis que la partie ouest est considéré comme présentant les plus forts enjeux. Les 18 éoliennes du projet viennent donc s'implanter dans la partie jugée comme ayant des enjeux faibles par Audiccé, tandis qu'elles seraient dans la zone affichant les plus forts enjeux selon le rapport de la LPO. Il est utile de préciser que l'emplacement des éoliennes n'avait pas été transmis à la LPO lors de la rédaction du rapport.

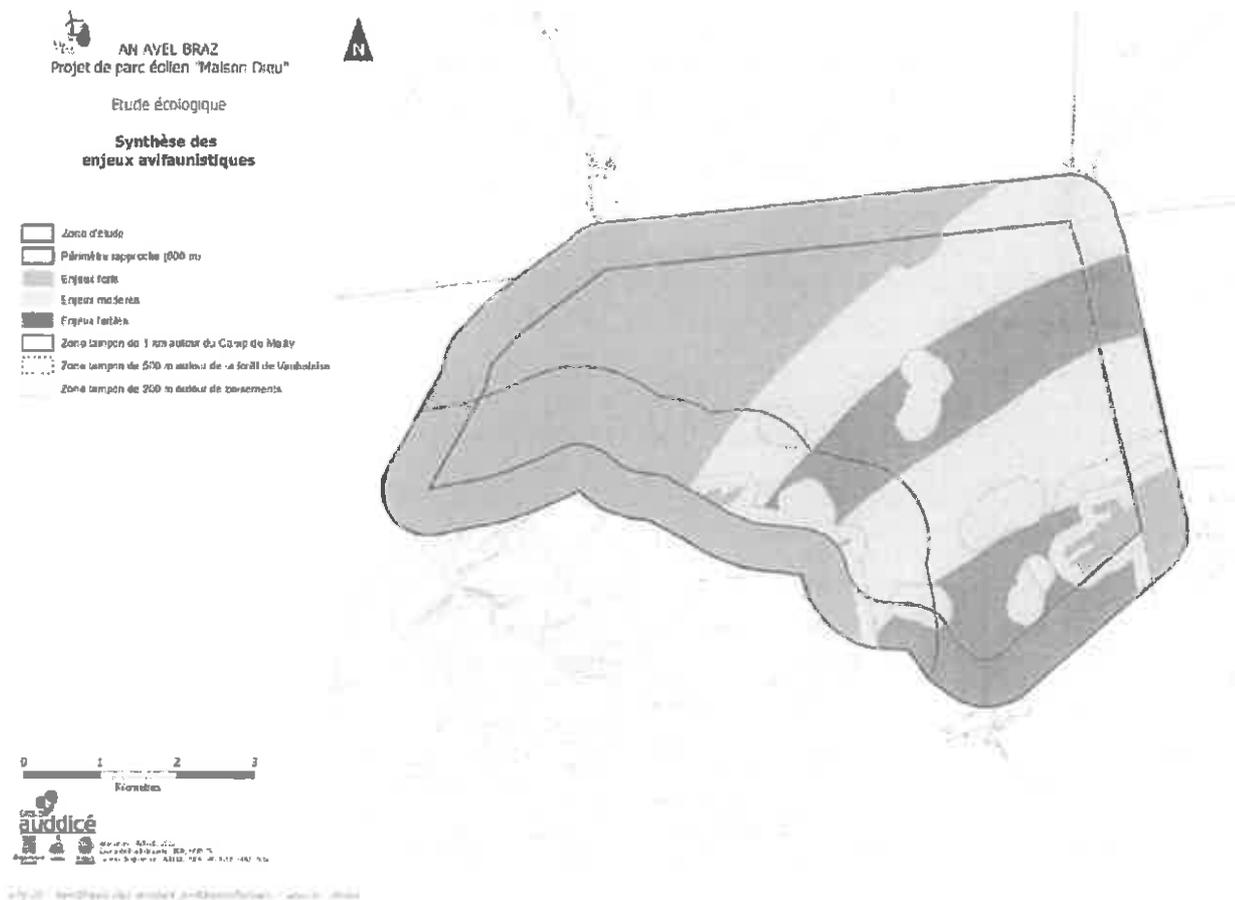


Figure 2 : carte 26 extraite du rapport d'Audiccé

La position en bloc des 18 éoliennes va entraver la migration des oiseaux sur une largeur de plus de 2 km (si l'on se place dans l'axe de migration) qui plus est, dans un couloir de migration reconnu comme prioritaire à l'échelle régionale (cf. la carte reproduite ci-dessous et extraite du rapport d'étude de la LPO).

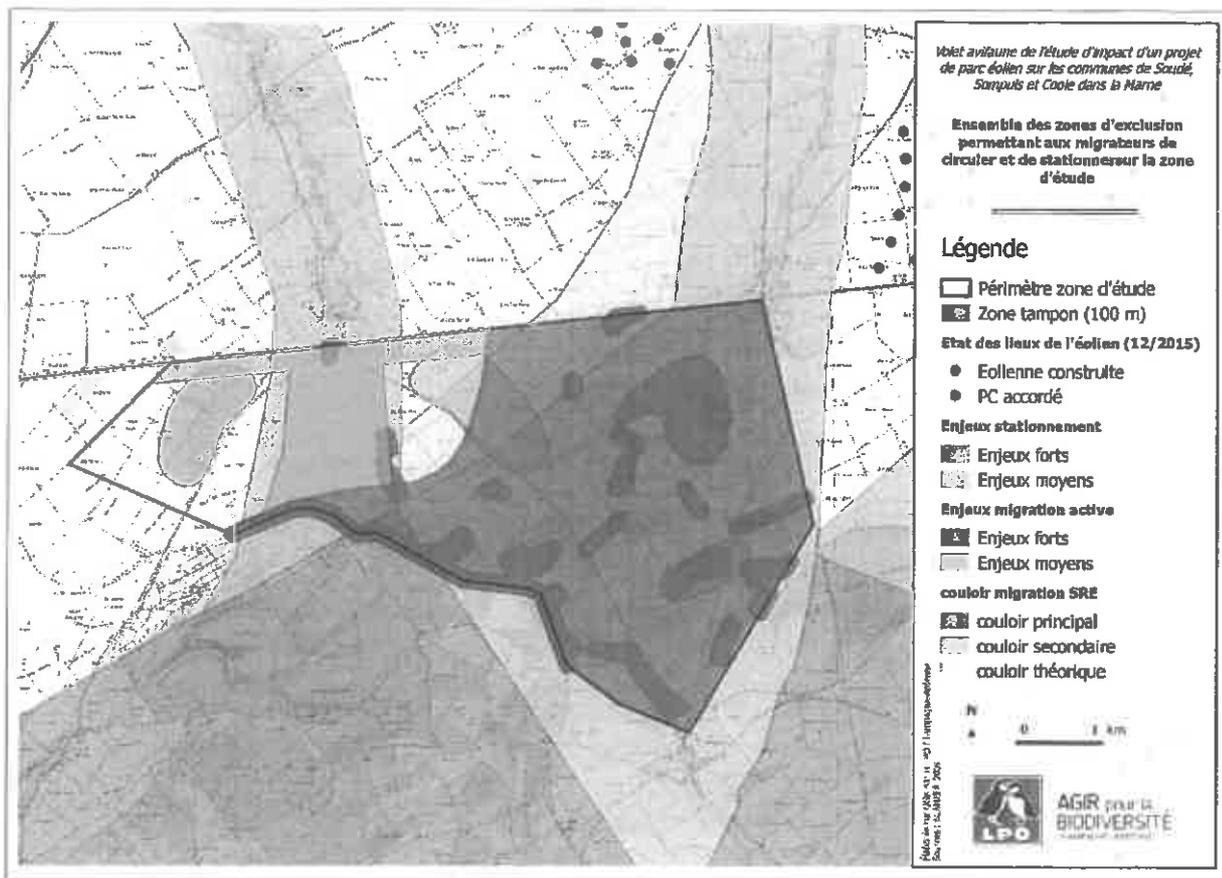


Figure 3 : carte 40 extraite du rapport de la LPO (ensemble des zones d'exclusion)

La LPO Champagne-Ardenne demande la révision du projet afin que le projet tienne compte des préconisations qu'elle a émises dans son rapport de février 2016, et que les couloirs de migration répertoriés au cours des suivis de terrain et dans le Schéma Régional Eolien soient respectés.

En espérant que notre intervention retiendra toute votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de notre considération.

Etienne CLEMENT

Président